



REGLEMENT INTERIEUR

- **Saison 2020-2021 : du 2 septembre 2020 au 31 mai 2021**
- **Le mois de juin en bonus, réservé si besoin pour session de rattrapage**
- **CHIGNON OBLIGATOIRE**, pour tous les cours de danse classique y compris pour les cours d'éveil et initiation danse classique.
- **MERCI DE NE PAS LAISSER CHAUSSURES, sac et affaires personnelles DANS LE HALL D'ENTREE**, et de bien vouloir les **RANGER DANS VOTRE SAC** avant de descendre au vestiaire. En cas de perte ou de vol, l'établissement se dégage de toute responsabilité
- **Les élèves doivent se changer au vestiaire (sous-sol) et non pas dans le hall d'entrée (y compris les 4/6 ans des cours éveil/initiation du mercredi matin)**
- **INTERDICTION DE MARCHER AVEC DES CHAUSSURES DE VILLE SUR LE PARQUET**, pour des raisons d'hygiène, merci de vous déchausser à l'entrée. Prévoir des chaussures uniquement réservées pour la pratique des cours de **STREET JAZZ** et de **HIP HOP**
- **LES INSCRIPTIONS (forfait à l'année), sont définitives, aucun remboursement en cas d'arrêt, y compris en début d'année**
- **Tout trimestre engagé est dû. (pas de remboursement)**
- **En cas d'épidémie ou de pandémie(COVID-19) qui entraînerait la fermeture administrative de notre établissement, les cotisations resteront dues et ne seront pas remboursées.** Les cours seront rattrapés pendant les vacances scolaires et en juin si besoin .
- **PORTES OUVERTES de l'école en DECEMBRE : participation souhaitée de TOUS LES ELEVES de l'école**
- **GALA DE FIN D'ANNEE (date à confirmer en octobre prochain), prévoir la location d'un ou plusieurs costumes , en fonction du nombre de danse. 15 €/ costume. Le spectacle à lieu au théâtre Jacques Cœur, à Lattes, entrée payante : 17€/ adulte - 10€/ enfant(- de 10 ans)**